

Adoptée pour la 1 ^{ère} fois le :	10 décembre 2016
En vigueur pour la 1 ^{ère} fois le :	10 décembre 2016
Dates des dernières révisions :	25 juin 2022

Ci-dessous, **en vert**, les modifications apportées à la suite de la mise en consultation.

Les termes utilisés dans cette politique* privilégient une écriture inclusive.

Les termes suivis d'un astérisque* dans le présent document ont été définis dans le glossaire du CSF qui est consultable au [lien suivant](#).

Mots-clés

administration, bien-être, Code criminel, Code de conduite de la C.-B., Code des droits de la personne de la C.-B., communauté, conditions de travail, conseil d'administration, DA-104, discrimination, élève, espaces, familles, français, harcèlement, inclusion, infraction (acte répréhensible), Loi canadienne sur les droits de la personne, menaces intimidations, personnel du CSF, plan stratégique, programmes d'étude, santé, sécurité

Raison d'être

Depuis 2016, la Colombie-Britannique (C.-B.) a connu un changement important dans les lois et les politiques en ce qui concerne les droits des personnes bispirituelles (2S), lesbiennes (L), gaies (G), bisexuelles (B), transgenres (T), *queers* ou en questionnement (Q), intersexuelles (I), asexuelles (A), et autres orientations sexuelles et identités de genre (+) (acronyme 2SLGBTQIA+), que ces personnes soient adultes, jeunes ou enfants. Suite à l'entrée en vigueur du projet de loi fédéral C-16 le 19 juin 2017, « l'identité ou l'expression de genre » a été ajoutée à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour être dorénavant protégée au même titre que la discrimination sur, entre autres, la race, la couleur de peau, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. Elle a été aussi ajoutée à deux sections du *Code criminel* dont la première cible directement les discours haineux faisant la promotion du génocide et de l'incitation publique à la haine et la seconde, et la seconde détermine la peine pour crime haineux. Les conséquences sur le plan provincial ont été nombreuses avec la mise en application de plusieurs arrêtés ministériels exigeant que tous les conseils scolaires et les administrations scolaires indépendantes fassent explicitement référence à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, dans les *codes de conduite* (en anglais, *Code of Conduct*) des conseils scolaires et dans les politiques* de prévention du harcèlement et de l'intimidation dans les écoles*, respectivement.

Le Conseil d'administration* (CA) du Conseil scolaire francophone (CSF) de la C.-B. reconnaît que l'hétérosexisme, la cisnormativité, la transphobie, la biphobie et l'homophobie ont des conséquences négatives sur nos milieux d'apprentissage et de travail. Les effets de ces oppressions et de ces actes discriminatoires peuvent s'entrecroiser en fonction de l'intersection des identités. Le CA* reconnaît aussi que les personnes 2SLGBTQIA+ risquent davantage d'être victimes d'intimidation, de discrimination, de harcèlement, de micro-agressions ou de marginalisation; et qu'il est essentiel d'assurer la santé et le bien-être des membres 2SLGBTQIA+.

Le CA* reconnaît l'égalité entre toutes les personnes quelle que soit leurs orientations sexuelles, identités de genre ou expressions de genre. Aussi, conformément au *Code des droits de la personne de la C.-B.* (en anglais, *Human Rights Code*) ainsi qu'au *plan stratégique** du CSF, le CA* s'engage, par cette politique*, à mettre en place les meilleures pratiques au sein du CSF en encadrant la directive administrative* (DA) DA-104 associée afin de favoriser des environnements d'apprentissage et de travail toujours plus positifs, bienveillants, équitables et sécuritaires pour les élèves*, les familles et les membres du personnel* dont l'identité réelle ou perçue est 2SLGBTQIA+.

Cette politique* est étroitement liée aux autres politiques* dont l'intitulé commence par « Équité : ».

* Les termes suivis d'un astérisque* dans le présent document ont été définis dans le glossaire du CSF qui est consultable en suivant le [lien suivant](#).

Principes directeurs

La présente politique* identifie les grands principes directeurs qui encadrent l'élaboration de la directive administrative* associée DA-104.

- Valoriser la diversité

Le CA* s'engage à valoriser la diversité des orientations sexuelles, et des identités et expressions de genre, en assurant une **visibilité** à toutes les diversités 2SLGBTQIA+ dans les espaces, le langage utilisé et enseigné, le matériel scolaire, les formulaires, le personnel, et les images et textes officiels du CSF. Le CA* reconnaît que les personnes 2SLGBTQIA+ contribuent à la richesse et à la vitalité d'une identité francophone diverse au sein du CSF, et qu'elles sont souvent **sous** représentées **ignorées et oubliées**.

- Reconnaître la diversité

Le CA* s'engage à reconnaître la diversité des orientations sexuelles, d'identités et d'expressions de genre, et à préserver la dignité des personnes qui s'identifient ou qui sont perçues comme 2SLGBTQIA+ en offrant un traitement **équitable** à tout le monde. Le CA* s'engage à investir en temps et en argent dans des environnements, des services, des ressources humaines, et des ressources matérielles qui reconnaissent la diversité 2SLGBTQIA+. Le CA* s'engage à s'efforcer d'utiliser une langue française qui soit inclusive des personnes de diverses identités de genre.

- Renforcer la diversité

Le CA* s'engage à faire du CSF un espace **bienveillant** où toute personne peut apprendre et travailler quelle que soit son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre. Le CA* reconnaît les impacts négatifs de l'hétérosexisme, de la cisnormativité, de la transphobie, de la biphobie et de l'homophobie, et s'assure de mettre en place toute mesure nécessaire afin de protéger la sécurité et la dignité de chaque élève*, famille et membre du personnel* dont l'identité réelle ou perçue est 2SLGBTQIA+. **L'administration* doit faire les efforts nécessaires afin que les bâtiments existants du CSF offrent des espaces sécurisés (comme des toilettes et vestiaires non genrés) pour les personnes 2SLGBTQIA+. De tels espaces seront inclus dans les écoles* et les espaces administratifs construits après l'adoption de la présente politique***. Le CA* rappelle que chaque membre de la communauté* a un rôle à jouer pour que toutes les diversités puissent s'épanouir et ainsi supprimer toutes les répercussions que l'oppression et les actes discriminatoires peuvent avoir sur la santé et le bien-être des personnes 2SLGBTQIA+.

* Les termes suivis d'un astérisque* dans le présent document ont été définis dans le glossaire du CSF qui est consultable en suivant le [lien suivant](#).